



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports



## CREDD\* EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

\*CREDD : Convention Régionale pour une Éducation à l'Environnement dans le cadre du Développement Durable

V2023-09-25

# REFERENTIEL REGIONAL DE QUALITE DE L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

**JEUNE  
PUBLIC**



*Livret d'accompagnement*

Nous proposons pour vous accompagner dans la démarche de ce référentiel des trames et des documents méthodologiques pour construire certaines pièces demandées (trame de fiches d'animation, méthode d'animation pour la rédaction d'un projet éducatif...). N'hésitez pas à en faire la demande auprès du Graine Centre-Val de Loire.

Si la structure possède déjà ses propres documents, elle pourra s'assurer qu'ils contiennent les informations demandées.

## Les critères de qualité Jeune Public

CRITERES	PIECES A FOURNIR	PRECISIONS SUR LES CONTENUS
<b>ÊTRE EN ACCORD AVEC LES VALEURS ET LES PRINCIPES EDUCATIFS DU REFERENTIEL DE QUALITE</b>	La charte du référentiel signée	
<b>A POUR OBJET PRINCIPAL L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	Une copie des <b>statuts</b> (si vous n'êtes pas déjà adhérent au Graine) ou de l' <b>extrait KBIS</b> (adhésion au Graine obligatoire pour les entreprises)	L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable doit être une orientation forte de la structure inscrit dans ses statuts ou à minima dans son projet éducatif.
<b>LE PROJET EDUCATIF DE LA STRUCTURE</b>	Le <b>projet éducatif</b> de la structure.  Si vous n'en avez pas, vous pouvez répondre aux questions en ligne.	<b>La réflexion et la rédaction du projet éducatif doit permettre un travail en commun</b> , notamment en associant les administrateurs, des bénévoles et des salariés, des personnes et/ou des structures ressources et/ou compétentes. Ce « travail » permet aussi de confronter les différentes visions, d'une personne à l'autre, de se mettre d'accord pour avoir des valeurs éducatives communes. Il est aussi important de prendre le temps nécessaire à cette réflexion sachant qu'il n'y a pas de recette miracle car chaque projet éducatif est propre à chaque structure.
<b>REALISER DES FICHES DE SEANCES D'ANIMATIONS</b>	<b>Deux exemples de fiches d'animations détaillées</b>	Réaliser une fiche de séance d'animation qui sera fourni au responsable du groupe.  Cette fiche sert à présenter l'animation ou séquence d'animation, d'une manière globale (thématique, contexte, objectifs, ...) mais aussi de façon pratique (description de l'animation, la méthode, les moyens, l'interaction entre l'animateur et le public, la place du public et de l'animateur...). L'objectif de cette fiche est de permettre de formaliser les animations pour mieux les transmettre, pour communiquer, s'accorder, garder une trace et faire évoluer une séance d'animation.
<b>UTILISER DES OUTILS ADAPTES AUX PUBLICS</b>	Ce critère se retrouve dans le projet éducatif et les fiches d'animations.	<b>Utiliser des outils</b> qui sont <b>adaptés aux publics</b> ou en cohérence avec les programmes officiels, pour les publics scolaires. Est dénommé

		« outil », tout objet ou document que l'apprenant peut manipuler pour soutenir la situation de recherche dans l'activité.
<b>PRIVILEGIER LE TRAVAIL DE TERRAIN</b>	Ce critère se retrouve dans le projet éducatif et les fiches d'animations.	<b>Privilégier des animations réalisées dehors ou hors établissement</b> , visant à mettre les jeunes en relation directe avec le milieu qui correspond à la thématique étudiée.
<b>DIVERSIFIER ET ADAPTER LES APPROCHES PEDAGOGIQUES</b>	Ce critère se retrouve dans le projet éducatif et les fiches d'animations.	Diversifier et adapter les approches pédagogiques en fonction du thème, du public, du temps imparti.
<b>PRIVILEGIER LE TRAVAIL EN ATELIERS (obligatoire lors du renouvellement)</b>	Ce critère se retrouve dans le projet éducatif et les fiches d'animations.	Privilégier le travail en petits groupes conduisant des activités sous tendues par un objectif qui favorisent l'action. Un atelier peut être accompagné ou co-animé.
<b>PROPOSER DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES (obligatoire lors du renouvellement)</b>	Ce critère se retrouve dans le projet éducatif et les fiches d'animations.	Proposer des ressources pédagogiques (intervenant, lieu, ouvrages, matériel... nécessaires à l'animation) qui seront mises à disposition du responsable de groupe pour lui permettre de poursuivre les activités avec les jeunes à l'issue de l'intervention.
<b>DEFINIR LES CRITERES ET LES MODALITES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ un exemple de <b>fiche d'évaluation à destination des enseignants / commanditaires</b> du projet</li> <li>✓ un <b>exemple d'évaluation pour les élèves</b></li> <li>✓ la <b>grille d'auto-évaluation (obligatoire lors du renouvellement)</b></li> </ul>	<b>Définir les critères et les modalités d'évaluation</b> et mettre en œuvre une évaluation-bilan. Il y a 3 différentes possibilités d'évaluation selon qui évalue : enseignants ou responsables du projet, élèves, auto-évaluation (collègues, soi-même, personne extérieure...).
<b>IDENTIFIER LE PUBLIC</b>	Un exemple de <b>fiche de premier contact</b> avec l'établissement.	Cette fiche se remplit en général lors du premier contact avec l'enseignant ou l'établissement. Elle doit permettre d'adapter au mieux l'animation de définir le public, d'évaluer le niveau de connaissances du public ainsi que de connaître le projet dans son intégralité, ce qui a été fait avant et après.
<b>SIGNER UN ACCORD ENTRE L'ETABLISSEMENT ET LA STRUCTURE</b>	Un exemple de <b>convention entre l'établissement et la structure</b> .	<b>Signer un accord entre l'établissement</b> (école, collège, lycée, centre de loisirs, collectivité...) <b>et la structure animatrice</b> mettant en évidence les objectifs pédagogiques exprimés par le responsable du groupe (enseignant, chef d'établissement, coordonnateur de centre de loisirs...), et les animations à mettre en œuvre. Ce document est la convention qui va définir l'engagement des deux parties. Elle doit être signée en double exemplaires par les deux parties. Plusieurs clauses sont nécessaires à faire apparaître : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nom, adresse, représentant de l'établissement</li> <li>✓ Nom, adresse de l'organisme</li> <li>✓ Ce qui a été convenu entre les deux partis, la date de l'animation, les objectifs</li> <li>✓ Le coût minimum en cas d'annulation</li> <li>✓ Le tarif et le détail du coût-jour de l'animation</li> <li>✓ Le contexte d'intervention ou cadre dans lequel la séance-animation se fait (projet d'école, projet de classe...).</li> </ul>
<b>TARIFS ET PARTENAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Tarifs</b> des animations</li> <li>✓ Une <b>facture</b> d'une intervention la plus courante (Uniquement si vous recevez des subventions).</li> </ul>	L'information sur le tarif permet d'informer le public sur le coût réel de l'intervention afin de valoriser les partenaires. Il est donc nécessaire de joindre un exemple de facture qui mentionne le coût global estimé d'une intervention avec le prix facturé en valorisant le montant total de la participation des partenaires et en listant ces partenaires.
<b>FORMATIONS DE L'EQUIPE EDUCATIVE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les <b>références éducatives</b> de l'équipe d'animation (formulaire à compléter)</li> <li>✓ Le <b>plan de formation</b> de l'équipe éducative pour l'année en cours</li> </ul>	Le Temps salarié est estimé en Equivalent Temps Plein (ETP). <u>Méthode de calcul :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>ETP mensuel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% = 35h/semaine = 1 ETP</li> <li>- 80% = 28h/semaine = 0,8 ETP</li> <li>- 50% = 17,5h/semaine = 0,5 ETP</li> </ul> </li> <li>✓ <b>ETP annuel :</b> ETP mensuel * nombre de mois / 12</li> </ul>

		Le plan de formation regroupe l'ensemble des actions de formation. Pour toutes les associations, même les plus petites, le formaliser permet de programmer les formations en fonction d'objectifs précis et d'articuler les demandes individuelles des salariés. L'élaboration du plan de formation est un bon moyen de <b>cibler les compétences qui existent</b> dans l'équipe salariée <b>et de cibler celles qui manquent</b> .
<b>SUIVI DE FREQUENTATION DES ANIMATIONS</b>	Compléter le formulaire pour indiquer le <b>nombre de personnes accueillies par type de publics</b> et le <b>nombre d'animations par types de publics</b> pour l'année n-1.  <i>Inutile si votre structure remplit le Tableau de bord de l'éducation à l'environnement, une extraction sera réalisée pour vous.</i>	Ne pas comptabiliser les forums, salons, évènementiels, expositions.
<b>AGREMENTS JEUNESSE ET SPORTS ET/OU EDUCATION NATIONALE</b>	Communiquez-nous si vous avez l'un de ces agréments (oui/non – dates de validité).	
<b>VALORISATION DE VOTRE CHOIX (obligatoire lors du renouvellement)</b>	Exemple : une nouvelle animation, un nouveau public, une nouvelle thématique...	Présentez un élément de votre choix de votre activité d'éducation à l'environnement au sein de votre structure que vous souhaitez valoriser auprès des partenaires, une nouveauté.

## Plus d'informations



### Contact :

Graine Centre-Val de Loire – Mathilde DE CACQUERAY  
02 54 94 62 80 – [mathilde.decacqueray@grainecentre.org](mailto:mathilde.decacqueray@grainecentre.org)

